

La prise de rendez-vous parloir se simplifie pour vos proches !

Ils peuvent dès à présent
réserver leurs rendez-vous en
ligne depuis chez eux

24h/24
7j/7



Retrouvez-nous sur :
www.penitenciaire.justice.fr

Le portail des services
de l'administration pénitentiaire
pour les proches des personnes détenues

Prenez vos rendez-vous parler en ligne



- 1** Connectez-vous sur www.penitentiaire.justice.fr
Puis authentifiez-vous avec FranceConnect



Pour cela il vous suffit d'utiliser les identifiants que vous avez déjà pour l'un des sites suivants :



- 2** Enregistrez vos permis de visite ou ceux de vos proches



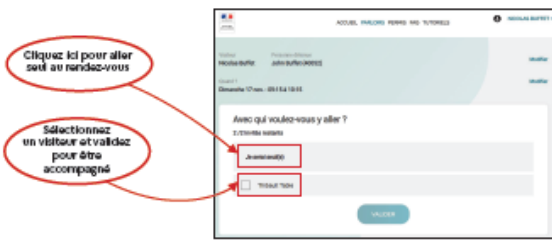
- 3** Prenez un rendez-vous parler pour vous ou vos proches dont vous avez les permis de visite



- 3a** Sélectionnez un créneau parler disponible
Essayez différents créneaux si nécessaire



- 3b** Choisissez qui se rendra au rendez-vous
Pour ajouter des accompagnateurs, vous devez au préalable enregistrer leur permis de visite sur votre espace personnel



- 4** Recevez automatiquement un mail de confirmation.
Choisissez ces options dans votre espace personnel



En cas de besoin, retrouvez :

- ?** Toutes les réponses à vos questions dans la Foire Aux Questions (FAQ)



Sélectionnez une rubrique puis une section qui vous intéresse

- ▶** 4 tutoriels vidéos pour vous guider dans vos démarches sur le portail



- 📍** Les informations pratiques pour vous rendre à l'établissement



Cliquez sur le plan pour ouvrir la carte Google Maps

Saisissez le nom d'un établissement

Obtenez des informations pratiques pour vos visites

Visualisez les fiches établissements (adresse, horaire de parloir, contacts...)

Maison d'Arrêt de Dijon
Maison d'Arrêt de Dijon

Présentation
Cet établissement est un centre de rétention de la Ville de Dijon. Il est destiné à accueillir les personnes détenues en attendant leur jugement ou leur condamnation et les personnes détenues en attendant leur jugement ou leur condamnation.

Visiter une personne détenue
Les visites sont organisées par semaine. Elles sont accessibles aux personnes détenues et à leurs proches. Les visites sont gratuites. Les personnes détenues peuvent être visitées par leur famille, leurs amis, leurs proches ou leurs représentants légaux. Les visites sont accessibles aux personnes détenues et à leurs proches. Les visites sont gratuites. Les personnes détenues peuvent être visitées par leur famille, leurs amis, leurs proches ou leurs représentants légaux.

Adresse
17000 Rue de la République 21000 Dijon Cedex 01

Téléphone
Service 03 80 47 12 12
Le service de renseignements est accessible sur le site internet de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) : www.penitenciaire.justice.fr

Fax
03 80 47 12 17

« Comment prendre un rendez-vous parloir pour mon enfant ? » « Comment obtenir un permis de visite ? » « Quels sont les différents types de prisons ? » ...

Trouvez dans la Foire Aux Questions (FAQ) toutes les informations sur le fonctionnement du portail et sur certains aspects de la détention.

FAQ

1. Les établissements pénitentiaires
A - Les types de détention pénitentiaire en France
B - LES PERMIS DE VISITE
C - Les établissements pour peine
D - La carte des structures pénitentiaires
E - Plus d'informations sur la détention

2. Les permis de visite
A - Les permis de visite
B - Les permis de visite

3. Les visites parloir
A - Les visites parloir
B - Les visites parloir

4. Le portail des services de l'administration pénitentiaire

Le saviez-vous ?

Vous pouvez toujours réserver un rendez-vous parloir par téléphone et/ou sur les bornes de réservation selon les établissements.

Les prises de rendez-vous parloir spécifiques (parloir hygiaphone, parloir prolongé, UVF...) ne sont pas accessibles sur ce portail. Pour ce type de demande nous vous invitons à vous rapprocher du service parloir de l'établissement.

En cas de besoin, 4 tutoriels vidéos vous guident étape par étape dans votre prise de rendez-vous.

CONTACT
Vous rencontrez des problèmes sur le portail : Cliquez sur le bouton « contact » en bas du site internet www.penitenciaire.justice.fr

Ou des problèmes pour vous connecter : support.usagers@franceconnect.gouv.fr



Le portail est accessible sur smartphone et tablette.



La prise de rdv parloir se simplifie !

Réservez désormais vos rendez-vous parloir en ligne depuis chez vous !

24h/24
7j/7

Portail des services de l'administration pénitentiaire pour les proches des personnes détenues.

Retrouvez-nous sur : www.penitenciaire.justice.fr

© Ministère de la Justice, DAP/Service communication-md/badiba/mash-impresant/leucine - Mai 2020

Comment accéder à mon espace personnel ?

- 1 Connectez-vous sur le site du portail : www.penitenciaire.justice.fr
- 2 Cliquez sur le bouton d'authentification FranceConnect
- 3 Sélectionnez l'un des partenaires de FranceConnect :



Entrez les identifiants que vous avez déjà pour l'un d'entre eux.

La prise de rendez-vous parloir n'est accessible qu'une fois connecté et votre permis de visite enregistré !

Comment prendre un rendez-vous parloir ?

- 4 Enregistrez votre permis de visite et ceux de vos proches
- 5 Prenez vos rendez-vous parloir pour vous et vos proches

La validation de votre rendez-vous est instantanée

Modifiez ou annulez vos rendez-vous parloir ou ceux de vos proches

Recevez automatiquement un mail de confirmation. Recevez également des rappels par sms en cochant la case ci-dessous

La notification de rendez-vous parloir n'est pas un justificatif !